



LA UNE

Pendant la remise des décorations, le sécuritaire ? et l'action continue !

Par

Article publié le dimanche 01 novembre 2009

Récemment, Claude Finkelstein, présidente de la F.N.A.P.S.Y, fédération d'associations d'usagers de la psychiatrie, et Yvan Halimi, président de la conférence des présidents des commissions médicales des établissements psychiatriques, ont été promus au titre de chevaliers de la légion d'honneur.

On peut y voir la reconnaissance de l'action engagée par les associations de patients, et notamment par la FNAPSY. Il est vrai que les patients en psychiatrie ont plus que d'autres, des difficultés à se manifester, à se faire entendre, à faire valoir leurs droits. Il y a encore quelques années, c'est une association de parents de malades mentaux, l'Union Nationale des Amis et Familles des Malades psychiques, qui se démenait pour faire valoir et défendre les droits de leurs proches. C'est un patient travail militant qui a abouti à la réussite et à la reconnaissance des associations de patients. (J'évoquerai juste le débat : Patient ou Usager, terme qui est de plus en plus prôné. Mais il y a pour moi avec ce terme, à l'époque à laquelle nous sommes actuellement confrontés, une telle connotation à la consommation, usager, consommateur de soins, que je trouve beaucoup plus honorable, celui de patient, d'acteur de ses propres soins. Les associations de patients atteints de SIDA, Aides, Act up, ont bien sûr montré la voie dans les années 80, et restent une belle référence).

La mise en avant des soignants en psychiatrie, par la nomination du président de la conférence des CME, voudrait aussi souligner le soutien aux acteurs de la psychiatrie.

Peut-on s'en réjouir ?

N'y aurait-il pas là une nouvelle illustration des méthodes de communication du Président de la République, et de ses conseillers ? Car il est bien malin, et très habile dans le genre. Ne l'avait-on pas vu, tel Zorro, à Gandrange, manifester son volontarisme pour sauver les emplois ? Nous avons vu la suite.

De même sur la question de l'identité nationale et de l'immigration.

Ou encore au niveau judiciaire avec l'exploitation des faits divers les plus « croustillants » ?

Car tout de même le sécuritaire, la politique de la peur, sont bien les instruments de sa politique en psychiatrie comme ailleurs.

Par exemple, à l'hôpital de Montfavet, dans le Vaucluse, les menaces sur la direction par le préfet à propos des risques de fugue, ont eu comme résultat, la construction d'un mur d'enceinte en un week-end !

À l'hôpital de Saint Avé dans le Morbihan, les bracelets électro-

niques ont bien été commandés par la direction de cet établissement.

À Auch, dans le Gers, une grève de 37 jours pour les effectifs et le refus des entraves aux soins en ambulatoire a été un succès. Mais les caméras et le rehaussement des grillages sont bien effectifs.

Dans d'autres hôpitaux psy, relèvement des grillages, construction de murs.

Autre illustration : à l'hôpital de Gonesse, effectivement, les procédures de sécurisation se mettent en place, et les médecins ne sont pas forcément tous consultés.... Dans un service psychiatrique de cet hôpital général, un groupe s'est formé pour décider comment utiliser l'enveloppe associée à la circulaire du 22 janvier 2009, (diffusée dans les suites du discours de Nicolas Sarkozy à Antony, et qui a prévu en urgence ! un budget spécifique pour renforcer la sécurité), ils ont choisi avec l'aval des chefs de services, mais surtout des cadres, de resécuriser les chambres d'isolement. A savoir : refaire les fenêtres pour qu'on ne puisse plus les ouvrir et aérer par un système artificiel de soufflerie d'air chaud ou froid, et de renforcer toutes les parois pour y intégrer les installations électriques....

Le groupe de travail devait donner ses propositions très rapidement pour obtenir le financement, donc pas d'enquête auprès d'autres services, ni de réel travail avec les équipes Et je crois qu'on a évité de justesse la porte blindée

Partout encore, la pression managériale, l'individualisation, la volonté de briser les collectifs, les solidarités, les remises en questions voire la disparition des réunions institutionnelles, des réunions cliniques. La mise en œuvre des protocoles et procédures d'homogénéisation, comme par exemple dans un service hospitalier de Seine Saint Denis, le même protocole pour tous les patients admis en service d'hospitalisation plein temps, quelque soit leur histoire singulière, leur pathologie individuelle, tous pareils !

Alors, certains continuent, à inventer des formes de résistance, pour préserver leurs espaces de travail, défendre les soins psychiques, soutenir les associations et clubs thérapeutiques. Mais aussi, et surtout à multiplier les espaces de débat, les forums publics.

Ainsi deux rendez-vous en novembre.

Une rencontre nationale le samedi 28 novembre 2009, à la Maison de l'Arbre ? La Parole Errante à Montreuil, à l'initiative des 39, Contre la Nuit Sécuritaire, sur le thème : « QUELLE HOSPITALITÉ POUR LA FOLIE ? »



L'autre, le Mercredi 11 novembre 2009 de 15h à 19h. 2ème Forum de Seine Saint Denis, à l'initiative du Collectif des 39 du 9-3. Le thème : « CONTRAINTES ET RESPONSABILITÉS »

A la Maison de l'Arbre ? « La Parole Errante »

9 rue François Debergue 93100 - Montreuil-sous-Bois, Metro Croix de Chavaux.

Voici l'argument de ce forum :

Le Collectif des 39 du 9-3 regroupe des professionnels de la psychiatrie de Seine Saint Denis qui mettent en question les pratiques actuelles de la psychiatrie. Ce collectif appelle à un débat dans l'espace public, avec celles et ceux qui se sentent concernés, car ces pratiques touchent au lien social et à la Culture.

L'enfermement a marqué de façon profonde l'histoire de la psychiatrie.

Cependant depuis cinquante ans, des soignants ont su mettre en œuvre des pratiques ouvertes, - en rupture avec l'exclusion et la stigmatisation de la maladie mentale, de la folie - des pratiques prenant en compte la dimension de sujet et de citoyen du patient : thérapies institutionnelles et communautaires, psychiatrie de secteur, alternatives à l'hospitalisation.

Au cours des dernières années, le retour de pratiques coercitives s'est pourtant instauré en écho à ce qui se passe dans le champ social. Les discours politiques, les projets gouvernementaux viennent amplifier une perspective répressive, prônant un nouvel enfermement des patients, un abord avant tout sécuritaire de la question de la folie. Les contraintes aux soins viennent alourdir les contraintes qui s'imposent par le biais de la gestion bureaucratique et comptable, sous le couvert d'une idéologie généralisée

de l'évaluation. Ainsi une visée de « production des soins », une rentabilité inadaptée viennent transformer les relations soignants - soignés, modifier l'ambiance institutionnelle, affecter l'atmosphère des espaces de soins.

Il n'empêche que la contrainte s'impose à nous, que ce soit sous la forme de pensées dérangeantes, ou plus largement des lois, du social. Il en va aussi parfois de la responsabilité de chacun d'être confronté à une contrainte aux soins, nécessaire. Sa mise en œuvre dans le respect des individus est une vraie question.

Affirmer la dimension de soin, préserver les espaces de travail thérapeutiques, l'apport des créations culturelles, pourraient être des thèmes de rencontre avec l'autre et ouvrir des espaces de parole partagée.

Avec Philippe Rappard, psychiatre honoraire des hôpitaux, Monique Thizon, psychiatre des hôpitaux, Équipe infirmière du 14ème secteur, Association Advocacy avec Martine Dutoit, Équipe de psychiatrie infanto-juvénile de Saint Denis, Appel des 39 : Guy Dana, psychiatre des hôpitaux, psychanalyste, Mounia Terki, interne des hôpitaux, Didier Boillet et Pedro Serra, psychiatres de Seine Saint Denis, Anne Corlaix, éducatrice, Pierre Sadoul, psychiatre.

N'est-ce pas en multipliant les espaces de rencontre, de débats, de « disputes », de controverses, en partageant et en faisant connaître les « bricolages » à l'œuvre que nous construirons les meilleures garanties pour les espaces de travail et les meilleurs outils pour améliorer l'accueil de la folie, les soins psychiques et l'engagement des patients, leurs familles, leurs associations pour lutter contre toutes les dérives actuelles ?

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Éditrice de Mediapart (SAS). Capital social : 1 958 930 €.

Immatriculation : n° 500 631 932 RCS Paris. Numéro de CPPAP : en cours.

Président : Edwy Plenel. Directeur éditorial : François Bonnet.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Courriel : contact@mediapart.fr . Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08. Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90.